

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAATION

05 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION

24 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 26

**Objet : Environnement
– Révision du Plan de
Protection de
l'atmosphère (PPA) – «
Plan Bois » – Avis**

Séance du 11 avril 2024

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Eric DEWULF à monsieur Yann NORMAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Bruno FICHEUX
Madame Camille SPETEBROOT à madame Francine MOURIKS
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Michel DEHAENE

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Madame Arlette VERHELLE, Monsieur Stéphane GLORIAN

Secrétaire de séance : Madame Dorothee BERTRAND

Délibération n°74/76 – 04/2024

Objet de la délibération : Environnement – Révision du Plan de Protection de l'atmosphère (PPA) – « Plan Bois » – Avis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet du Plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier et ses annexes ;

Vu le courrier du 29 février 2024 du service de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) relatif au plan de protection de l'atmosphère (PPA) interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que sur le Plan Bois ;

Exposé des motifs :

Par courrier du 29 février 2024, le service de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a sollicité la commune afin de recueillir l'avis du Conseil municipal de la commune sur le plan de protection de l'atmosphère (PPA) interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que sur le Plan Bois.

Mis en place sur les unités urbaines de Lille, Béthune, Lens-Douai et Valenciennes et ce depuis 2014, le plan de protection de l'atmosphère (PPA), est un outil de planification qui vise à reconquérir et à préserver la qualité de l'air sur le territoire. L'objectif du PPA est de diminuer les concentrations de dioxyde d'azote et de poussières dans l'air ambiant.

Après 5 ans de mise en œuvre du plan et l'évolution du contexte en matière de pollution atmosphérique, les résultats de l'évaluation ont invité à engager la révision de ce plan.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2024

Objet de la délibération : Environnement – Révision du Plan de Protection de l’atmosphère (PPA) – « Plan Bois » – Avis

Le projet de plan prévoit 16 actions visant à améliorer la qualité de l’air en vue de réduire les risques sanitaires et environnementaux. Parmi elles, l’une vise à améliorer la performance énergétique du parc d’appareils de chauffage au bois et à atteindre une réduction de 50% des émissions de particules fines issues de la combustion du bois à l’horizon 2030 (« plan bois »).

Après avoir reçu un avis favorable du CORDERST (Conseil Départemental de l’Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) du Nord et du Pas-de-Calais en décembre, les organes délibérants des collectivités locales doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et ce conformément à l’article L.222-6-1 du Code de l’environnement, décide à l’unanimité :

➤ **d’émettre un avis favorable** sur le Plan de protection de l’atmosphère et le Plan bois.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Dorothee BERTRAND



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 24/04/2024

Publié ou notifié le 24/04/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

